

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-379 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE lors de la séance régulière du 1^{er} février 2022, le Conseil municipal adoptera le règlement 2022-379 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Dominique.

QUE conformément aux directives émises par décret ministériel, il est prévu que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue.

QUE toutes personnes qui souhaitent formuler des commentaires et / ou questions doivent le faire par écrit en mentionnant leurs noms et leurs adresses ainsi que les motifs au soutien de leur demande, le cas échéant et être transmis par la poste ou par courriel, à l'attention de Mme Christine Massé, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Dépôt dans la boîte aux lettres du vestibule du bureau municipal ou par la poste :
Municipalité de Saint-Dominique
1199, rue Principale
Saint-Dominique, Québec J0H 1L0
- Par courriel : admin@st-dominique.ca

Que ces projets de règlements peuvent être consultés à l'adresse courriel suivante : **st-dominique.ca**

DONNÉ à Saint-Dominique, le 18 janvier 2022.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière